

Décembre 2023

Journal du Syndicat
Général des Personnels
du Service Public de
l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Facebook :sgpa-cgt
Twitter : @CgtSgpa
Mur d'infos :
https://padlet.com/sgpacgt_instances/ai-1ja210tk7z

SUR VOS AGENDAS

**Bonnes fêtes
et bonnes
vacances
à tous !**

SOMMAIRE

p.1 - Edito
p.2 - Atterissage
2023
p.3 - Commission de
secours
P.4 - Retraites :
Objetcion /TUC

★ **Un cadeau utile,
durable,
et 100% naturel ?** ★



Je me syndique !

SGPA pour mes
la
cgt **DROITS**

Contactez votre section locale !



La lutte, c'est classe !

Recherches archéologiques

SGPA *la* cgt archéologie
CGT-CULTURE

ATTERRISSAGE 2023 EN BOUT DE PISTE ? TURBULENCES, PILOTAGE SANS VISIBILITÉ ET SANS PLAN DE VOL

La direction de l'Inrap a présenté en Conseil d'Administration du 27 novembre 2023, le Budget Rectificatif n°3 (BR3) de l'année. Signal d'une année bien irrégulière, cette troisième version du budget annonce un atterrissage beaucoup plus serein qu'annoncé en début d'année, quand on nous promettait 50 000 jours hommes de diagnostic au lieu des 90 000 nécessaires et le gel des jours PAS. Evidemment avec un résultat prévu à -5,56 millions d'euros après CIR (Crédit Impôt Recherche) au lieu de -19 millions, on peut considérer que le BR3 est rassurant.

LES ANNÉES DE VACHES GRASSES ?

In fine, en 2023, l'équilibre a été assuré par un abondement de l'établissement sur ces ressources propres, transfert de ?) l'excédent du concurrentiel vers le non-concurrentiel pour permettre de relever la capacité de diagnostic. Pour l'instant, ça marche, mais jusqu'à quand ?

Cette tactique ne s'entend qu'en période de forte activité. Pourtant, même comme ça, on voit bien le déséquilibre puisque, si l'on observe un bénéfice de 9 millions sur les fouilles, le déficit prévu au titre des missions de service public est quant à lui annoncé à plus de 14 millions, s'aggravant d'ailleurs d'année en année, en passant de 6,32 M en 2021, à 7,43 M en 2022, et 14,96 M en 2023... à confirmer dans le compte financier 2023 présenté en début d'année 2024.

Fidèles à la doxa de l'autonomie des établissements publics, les tutelles entendent-elles nous faire financer les missions de service public durant les années de vaches maigres également ?

L'insuffisance du financement des missions de service public de l'archéologie est également constatée par les élus de la République qui ont adopté à l'Assemblée nationale, lors de la séance du 21 octobre, deux amendements concernant l'augmentation des crédits alloués à l'Inrap, d'une part, et celle des crédits alloués aux collectivités territoriales d'autre part. Ces amendements, bien qu'adoptés, ont été balayés par un énième 49-3 ! Leur adoption montre néanmoins l'acceptabilité de ces demandes parfaitement légitimes et l'importance qu'accordent nos élus à ces missions.

UNE ANNÉE OPÉRATIONNELLE MIEUX LISSÉE

On voit à ce sujet que, grâce à l'abondement par l'établissement sur le non-concurrentiel en début d'année, on a pu assurer une meilleure planification des opérations sur le reste de l'année et s'éviter les coups de pression

inutiles. C'est ce que les politiques publiques devraient permettre de faire tous les ans ! On pourrait se concentrer sur les missions, les choix opérationnels et scientifiques et gérer les questions de calendrier qui sont déjà suffisamment complexes au seul regard du problème d'effectif...

DES MOYENS QUI RESTENT INSUFFISANTS

Le Budget Initial 2024 annonce 82000 JH pour les diagnostics et 25000 JH pour les PAS, mais une baisse de 9000 JH sur les fouilles.

Quasiment partout, c'est pourtant la surchauffe opérationnelle ! L'activité de diagnostic reste en tension avec un Budget Initial 2024 (BI2024) qui fait état d'un plan de charge attendu élevé en GO, en GE avec Vatry notamment, en HDF avec le Canal Seine-Nord-Europe (dont les fouilles démarrent) et le port autonome de Dunkerque, en CIF, en ARA, en NAOM et Midi-Med. On se dirige vers des tensions dans la répartition et l'articulation des moyens entre diag, fouilles et recherche ainsi que sur les prix avec pertes de marchés déjà annoncées pour BFC et GO. Dans ce contexte, la direction, soutenue par la SDA, annonce pourtant que 82 000 JH de diag est un « plafond de verre »

indépassable. Défini comme la limite au-delà de laquelle nous ne pourrions/saurions plus assurer les missions, ce chiffre est en réalité un objectif-cible des tutelles sur lequel caler l'activité et les moyens. On adapte l'activité et les ambitions aux moyens alors qu'on devrait faire l'inverse ! Ces aberrations sont supportées par les équipes, en sous-effectifs partout (60 hectares de diag à 3 pelles et 2 personnes sur le Canal Seine-Nord-Europe par exemple). Les conditions de réalisation des missions sont tout juste tenables, l'enchaînement opérationnel sans répit !

DES BESOINS EN EMPLOI À PEINE ÉQUILIBRÉ PAR LES RECRUTEMENTS SUCCESSIFS

Le BR3 affiche 1810 ETPT CDI pour un plafond d'emploi à 2020 ETPT, plus 282 ETPT CDD ! C'est beaucoup trop ! Ces emplois CDD correspondent à des besoins pérennes. L'établissement serait incapable de faire face à l'activité

sans ces collègues ! On a reconstitué la précarité qu'on avait neutralisée lors des plans de déprécarisation des années 2014-2016. On doit continuer, comme les trois dernières années, sur la lancée de plans de recrutement au moins à hauteur de 100 recrutements externes et 130 internes en moyenne chaque année.

Malgré ces volumes importants, on assure à peine les besoins et on neutralise à peine les sorties, ce que montrent très bien les bilans emplois discutés par ailleurs dans d'autres instances. On attend à ce sujet, de la part du président, une trajectoire claire, ambitieuse et pluriannuelle !

DÉCOURAGERAIT-ON LES AGENTS DE L'INRAP DE DÉPOSER DES DOSSIERS AUPRÈS DE LA COMMISSION DE SECOURS ?

Le nombre de dossiers présentés à la commission de secours en constante évolution depuis 2005 (sauf en 2019 avec une baisse d'environ 20 % par rapport à la moyenne sur 10 ans), connaît depuis deux ans une chute vertigineuse, passant de 80/100 dossiers par an, à une trentaine ces deux dernières années !!!

Cette importante baisse du nombre de dossiers ne correspond pas à une soudaine prise de conscience des ménages des questions environnementales comme le laisse entendre le bilan présenté par la cheffe du service social en novembre (entendez qu'une vie plus frugale et moins dispendieuse permettrait aux agents de s'épargner les affres d'une mauvaise gestion domestique !).

Les besoins des agents n'ont pourtant pas changé en deux ans, même si on peut se réjouir de l'augmentation des salaires (durement acquise par la lutte). Celle-ci ne suffit évidemment pas à rattraper l'inflation galopante et à réparer les situations d'urgences financières que peuvent rencontrer certains agents de l'Inrap.

Le faible nombre de dossiers nous renvoie aux années 2005 à 2007 au moment où le service de l'action sociale était en construction et les agents pas toujours bien informés de leurs droits. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, le SGPA-CGT et ses représentants en local communiquent très régulièrement sur le sujet.

Dans le cadre d'une procédure normale, un agent qui souhaite solliciter une aide auprès de la commission de secours prépare un dossier puis le transmet aux assistantes sociales qui le présentent aux membres de la commission (art. 8 à 10 du règlement intérieur de la commission). L'article 10 prévoit que seul l'agent peut décider de présenter ou pas un dossier devant la commission de secours.

Le service social n'ayant pas vraiment d'explication à la baisse brutale du nombre de demandes, on peut penser que, soit les agents décident de ne pas présenter leurs dossiers à la commission de secours suite à l'analyse de leurs dossiers par les assistantes sociales, soit, plus grave encore, ils renoncent carrément à en présenter un.

Très récemment, les membres CGT de la commission de secours de l'Inrap ont été alertés par les élus de la commission d'aide financière du ministère de la Culture (AFR) qu'un dossier de l'Inrap relevant du dispositif de secours leur avait été présenté. Au vu de l'urgence de la situation, l'agent n'aurait jamais dû être orienté vers l'AFR mais directement vers la commission de secours de l'Inrap. Ce qui a finalement été fait quelques jours plus tard...

Lors de la dernière commission de secours en présentiel, le SGPA-CGT a rappelé l'importance de communiquer sur le dispositif de secours et a signalé plusieurs dysfonctionnements (les délais entre le dépôt des dossiers et la prise en charge par le service social qui s'allongent, erreurs d'orientation cf. ci-dessus, absence d'un référent principal qui aurait connaissance des dossiers déposés et qui pourrait en assurer le suivi...).

La commission de secours représente une dépense moyenne de 91 000 euros/an pour l'établissement entre 2015 et 2022. En 2022, la somme consacrée à cette aide d'urgence est tombée à 65 000 euros.

On aimerait bien croire que la baisse des fonds alloués correspond à une amélioration globale des conditions de vie de l'ensemble des collègues, mais rien ne nous permet d'aller dans ce sens, ni l'inflation généralisée des prix depuis deux ans, ni la hausse constante des prix de l'énergie !

Le sujet mérite une analyse et une discussion sérieuse entre représentants du personnel et direction de l'établissement.

Le SGPA-CGT vous rappelle, qu'en cas de besoin, tout agent peut avoir recours à la commission de secours ! N'hésitez pas à contacter vos représentants élus dans cette commission pour toutes questions ou aides dans les démarches.

LA RETRAITE, CE N'EST PAS ENCORE À 60 ANS, MAIS SI ON PEUT GRAPPILLER QUELQUES TRIMESTRES...

OBJECTION DE CONSCIENCE

Durant les deux derniers siècles avant J-C (le président de la Vème république, pas l'autre !) les individus identifiés comme étant de sexe masculins pouvaient savoir grès à leur pays de servir sous les drapeaux plusieurs mois durant. Les mauvais esprits ne goûtant guerre la discipline et les lits au carré devait effectuer un service « civil » au nom de l'objection de conscience du double du temps afin d'avoir un espace de réflexion sur l'obéissance, le partagé entre hommes, le sens de l'honneur, la retraite par répartition etc, etc.

Verdict, 4 trimestres maximum pour tout le monde, objection ou service fait, puni jusqu'au bout mais n'oubliez pas de transmettre votre attestation à votre caisse de retraite sans attendre !

Si vous ne la retrouvez plus, suivez le guide :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36472/3_0?idFicheParent=F1398#3_0

TUC, SIVP, STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLES

Autre dispositifs pouvant être au moins en partie pris en compte dans un calcul de trimestres, les TUC, SIVP et autre Stages de formation professionnelles. De la même façon que pour l'objection, il est nécessaire de faire la démarche vous-même auprès de votre caisse de retraite et non d'attendre 67 ans passés pour vous apercevoir que vous avez trop cotisé !!

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/services-en-ligne/declarer-mes-stages-et-tuc.html>



ADHEREZ AU SGPA-CGT

Le syndicat permet à chacune et chacun d'exprimer ses aspirations par la force de la solidarité.

Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, mais aussi d'en conquérir de nouveaux.

S'unir pour être plus forts !

Le syndicat c'est VOUS !

La force d'un syndicat est celle de ses syndiqué(e)s.

